



Groupement de créateurs : développer l'esprit d'entreprendre des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle



We Ker est très sensible à la démarche entrepreneuriale car elle renvoie au cœur de métier des missions locales : partir des projets des jeunes, les considérer comme des ressources.

Depuis 2010, notre association mène des actions en direction de la création d'activité des jeunes : temps de sensibilisation des professionnels à la création d'entreprise par les jeunes, mise en place des réunions d'informations pour le public, entretiens spécifiques pour les jeunes porteurs d'un projet de création et mobilisation du réseau des partenaires pour une meilleure prise en compte du public jeunes dans leur activité.

Courant 2017, avec le soutien de l'Association Nationale des Groupements de Créateurs, We Ker a mené une étude préalable à la mise en œuvre d'un groupement de créateurs sur notre territoire. Des entretiens individuels ont été menés auprès de sept acteurs de la création d'entreprises (CCI, CMA, BGE35, ADIE, Citéslab, Elan créateur, Entreprendre au féminin). Les avis ont été favorables à la mise en place d'un groupement de créateurs sur notre territoire en tant qu'action complémentaire à leurs offres de service, une réponse plus approfondie et différente pour un public spécifique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en œuvre du projet "création et reprise d'entreprise" est fondée sur la démarche des Groupements de Créateurs auquel We Ker a adhéré en 2018.

Le projet s'articule en deux actions :



L'émergence (de l'idée à sa validation) : permet de mûrir pour le jeune accompagné son idée en construisant des repères et une représentation de ce qui lui est possible de réaliser pour sa création d'activité.



L'animation et le partenariat territorial : démarche d'information et de sensibilisation du public et des acteurs du territoire, formation des professionnels, maintien et développement du partenariat sur le territoire.

En parallèle, une réflexion est menée pour la mise en place d'une formation en gestion d'activité adaptée pour le public du territoire.



Cofinancé par
l'Union européenne